



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080040

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/07/2025 15H46 C:024891 I:31675
V/REF : 013590
V/Email reçu le Lundi 07/07/2025 a 15H46

SDC "LE MONT DU CHAT "
PAR SON SYNDIC OPAC SAVOIE
9 RUE JEAN GIRARD MADOUX
73000 CHAMBERY

IMMEUBLE : LE MONT DU CHAT
247/269 AV COSTA DE BEAUREGARD
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Voglans, le 05 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 269/247 AVENUE COSTA DE BEAUREGARD-MONTÉE- HALL D'IMMEUBLE
SI BESOIN CONTACTER LE 06.73.48.40.84

GESTIONNAIRE MME LORILLU-TEL:04 79 68 21 90
MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE AU PLAFOND DU HALL D'ENTRÉE
Donneur d'ordre : _ Perm anence OPAC SAVOIE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite d'eau dans les parties communes a l'intérieur de l'immeuble.

LE 07/07/2025 A 15H45:
ACCES A LA MONTÉE A NUMÉRO 269 AVENUE COSTA DE BEAUREGARD .
CONSTAT PRÉSENCE D'UNE FUITE AU RDC PROVENANT DE L'ÉTAGE SUPÉRIEUR AU 1 ER ÉTAGE.
CONSTAT TOUTES LES VANNES CHAUFFAGE SONT FERMÉES EN GTP DU 1 ER ÉTAGE.
PRÉSENCE D'UN COMPTEUR EFS NUMÉRO 1 QUI TOURNE EN PERMANENCE.
FERMETURE DE CE COMPTEUR.
PRÉSENCE D'AFFICHAGE AU 1 ER ÉTAGE SUR LA PORTE COMPTEUR EFS ET DANS LE HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE.
AUCUNE RÉPONSE DE L'OCCUPANT DE CE LOGEMENT.
POSE D'UN AVIS DE PASSAGE SUR LA BOÎTE AUX LETTRES.
REPLI

LE 08/07/2025 A 14H00:
LOGEMENT DE MME/M NOEL APPT 1 AU 1ER ÉTAGE
CONSTAT :
AUCUNE TRACE DE MOISSISSURE OU D'HUMIDITÉ DANS LA SALLE DE BAIN, NI DANS LE PLACARD CUMULUS, NI SOUS L'ÉVIER
CONSTAT DE PRESENCE D'EAU AU NIVEAU DU LAVE LINGE.
SUSPICION DE FUITE AU LAVE LINGE
ACTION : MISE EN ÉPREUVE DE TOUT LE RÉSEAU EFS + ECS. AUCUNE PERTE DE PRESSION CONSTATÉ.
CONCLUSION : LA FUITE VIENT DU LAVE LINGE.

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

MESURE CONSERVATOIRE : ISOLEMENT DU LAVE LINGE.

REPLI

PREVOIR LE REMPLACEMENT DU WC COMPLET CAR RÉSERVOIR CASSÉ ET CUVETTE
TRES ENTARTREE

REPLI

OBSERVATIONS : ANNULE ET REMPLACE LA FACTURE N 5070422

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau (exemple: fuite au 8eme étage et présence d'eau au niveau -1 qui nécessite le contrôle de 10 niveaux).
A chaque intervention il faut prendre rendez-vous avec l'occupant (si nécessaire) et déplacer un véhicule spécialisé avec son personnel.

Lors de nos travaux de recherche de fuite nous essayons si possible de déterminer l'origine de la fuite (voir notre bon de travail).
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de recherche que nous arrivons à déterminer l'emplacement de la fuite et y remédier si le client nous en donne l'ordre.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching-73	1	27,11	27,11
2,00	H(s) plombier journée-73 le 07/07	1	70,03	140,06
2,50	H(s) plombier journée-73 le 08/07	2	72,83	182,07



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080040

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	349,24
T.V.A. a 10,00%	34,92
TOTAL T.T.C.En EURO	384,16

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



OPAC SAVOIE Direction du Patrimoine
9 rue Jean-Girard-Madoux - 73024 CHAMBERY CEDEX

Contact : BLAISE - Motte Svx EST
Tél :

SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Copropriété

N° Bon : 013590

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

Le Mont du Chat à LA MOTTE SERVOLEX .

-> REGULE SUITE A INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE Ref : 7/07/2025 15H44

Merci de bien vouloir libeller la facture comme ci dessous :

le syndicat des copropriétaires "Le Mont du Chat"

Par son syndic OPAC Savoie 9 rue Jean Girard-Madoux 73 000 Chambéry

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.

Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation **et les références bancaires**.

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 23/07/2025

A le

Signature et cachet

Engagement OPAC SAVOIE A Chambéry le
23/07/2025

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC SAVOIE - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de **50%** à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

donc je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : Syndic.

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☒	☐	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface placher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans

- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

Le Mont du Chat
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Fait à Chambéry, le 23/07/2025

Signature du preneur des travaux

Référence de la commande : COP 013590

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS